

----- Courriel original -----

Objet: enquete publique PLU

Date: 16.04.2021 08:43

De: dumont nicole <[dumont\\_nicole@yahoo.fr](mailto:dumont_nicole@yahoo.fr)>

À: "[enquete.publique@lagrave-lameije.fr](mailto:enquete.publique@lagrave-lameije.fr)"

<[enquete.publique@lagrave-lameije.fr](mailto:enquete.publique@lagrave-lameije.fr)>

Répondre à: "[dumont\\_nicole@yahoo.fr](mailto:dumont_nicole@yahoo.fr)" <[dumont\\_nicole@yahoo.fr](mailto:dumont_nicole@yahoo.fr)>

JP Dumont

15.4.021

Valfroide

28, rue vasnier  
14510 Houlgate

enquete PLU

Mme le commissaire

Concernant la modification du PLU de La Grave, soumise a enquete publique, voici nos observations :

1. a l i nstar du prefet, ns souhaitons supprimer ds la nouvelle formulation"meme si les ouvrages ne respectent pas le corps des regles de la zone concernee"

2. a l instar du MRAe, d effectuer une description de l environnement affecte, des secteurs sensibles et des incidences possibles

En effet le nouveau texte propose est tres inquietant pour les habitants de La Grave car il facilite l implantation de centrales avec des nuisances tant pour le patrimoine naturel, architectural... que pour les habitants

pour ex., un projet similaire au precedent "maurian aval" n est pas a representer ; il a ete refuse par le prefet, entre autres motifs, pour la dangerosite du passage de la canalisation d eau forcee le long du chemin de Pramailler au ras des habitations amenees qui le bordent !

Il serait tres dommageable que de tels projets soient de nouveau effectivement presentes, et d autant plus qu en matiere climatique, economique et financiere, il n est pas du tout sur que le glacier et le lac du goleon fourniront suffisamment d eau ds un certain temps !

ns vs remercions d inclure ces observations ds votre rapport

veuillez, Madame, recevoir nos salutations distinguees

JPierre Dumont

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android [1]

Links:

-----

[1]

[https://go.onelink.me/107872968?pid=InProduct&c=Global\\_Internal\\_YGrowth\\_Android\\_EmailSig\\_AndroidUsers&af\\_wl=ym&af\\_sub1=Internal&af\\_sub2=Global\\_YGrowth&af\\_sub3=EmailSignature](https://go.onelink.me/107872968?pid=InProduct&c=Global_Internal_YGrowth_Android_EmailSig_AndroidUsers&af_wl=ym&af_sub1=Internal&af_sub2=Global_YGrowth&af_sub3=EmailSignature)

----- Courriel original -----

Objet: Enquête publique pour la modification du PLU de la Grave

Date: 18.04.2021 06:56

De: "l'Ardillon Haut-Alpin AAPPMA" <[latruitemontagnarde@gmail.com](mailto:latruitemontagnarde@gmail.com)>

À: [enquete.publique@lagrave-lameije.fr](mailto:enquete.publique@lagrave-lameije.fr)

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur .

Monsieur ,

Depuis quelques années, notre association constate une prolifération de structures " type micro-centrales" sur nos cours d'eau . Je voulais attirer votre attention sur l'impact durable de ces ouvrages sur le fonctionnement et la qualité de nos rivières :

- Le transport des matériaux est perturbé par modification des débits naturels.

-La circulation des espèces aquatiques est entravée.

-Le débit diminuant par périodes et surtout étant modifié de façon aléatoire et non naturelle fait chuter la biodiversité sur le tronçon court-circuité .Surtout sur nos petits torrents de montagne où la vie se maintient en luttant , et en étant adaptée au maximum , de fait la moindre modification dans le milieu est tout de suite catastrophique..

-Le débit plus faible dans le tronçon court-circuité entraîne un réchauffement de l'eau l'été plus important et inversement l'hiver

.

-Par conséquent la qualité même de l'eau se retrouve dégradée ,et de plus en plus en allant vers l'aval par effet d'accumulation de ces impacts.

Nous constatons sur tous les torrents équipés lors de nos pêches électriques d'inventaire une baisse importante de la population de truites . Les poissons sont en bout de chaîne alimentaire, cela signe un déséquilibre de l'ensemble . La fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique recense sur un logiciel ces données et le département des Hautes-Alpes paie déjà un lourd tribut à l'hydro-électricité .

Notre département se félicite d'avoir une "vitrine" naturelle attirante , mais en perturbant le cycle de l'eau à grande échelle sur le territoire , nous sommes en train de tuer "la poule aux oeufs d'or " , car l'eau est à la base de toute vie et de sa richesse dans nos écosystèmes de montagne .

Enfin je voulais vous signaler l'existence d'un collectif d'associations et d'organismes , comme nous "branchés" sur le terrain et constatant les mêmes dégâts : collectifs05rivières . Ce collectif demande un moratoire sur ces projets dans le département des Hautes-Alpes , de manière à "relever la tête" et essayer de mieux recenser ,coordonner et rénover ce qui existe déjà en termes d'ouvrages sur nos cours d'eau.

Nous sommes , vous le comprenez bien, tout à fait en désaccord avec la construction de nouveaux ouvrages tant que cette réflexion n'aura pas été menée .

Une autre mérite aussi d'être développée , c'est la sobriété énergétique , au lieu de fournir toujours plus et d'inciter à toujours plus de consommation , abordons enfin le virage de la vigilance individuelle et collective , comme l'ont si bien fait les Allemands depuis 40 ans !

Merci de prendre en compte ces remarques.

Cordialement  
Pour l'AAPPMA le président Hervé Le Roy

--

AAPPMA "L'Ardillon Haut-Alpin"  
Rue du Dr.Guillaume  
05600 GUILLESTRE  
Site : [ardillonhautalpin.com](http://ardillonhautalpin.com) [1]

Links:

-----

[1] <http://ardillonhautalpin.com>

----- Courriel original -----

Objet: Enquête publique PLU La Grave  
Date: 18.04.2021 07:40  
De: Rémy <[bernade.remy@orange.fr](mailto:bernade.remy@orange.fr)>  
À: [enquete.publique@lagrave-lameije.fr](mailto:enquete.publique@lagrave-lameije.fr)

Bonjour

Notre association Mountain Wilderness prend acte de la modification du PLU de la commune de La Grave.

Nous n'avons pas de remarques particulières à faire valoir.

Cependant nous notons des modifications du règlement en zone naturelle dans le but de favoriser l'implantation de micro-centrales hydro-électriques.

Celles-ci peuvent avoir un impact environnemental très fort et nous serons très vigilants par rapport à de nouveaux projets éventuels, à l'instar du collectif haut-alpin de protection des torrents et rivières dont notre association est partie prenante.

Cordiales salutations

--

Bernade Rémy  
Administrateur  
Délégué MW 05

----- Courriel original -----

Objet: Enquête publique pour le plan local d'Urbanisme A l'attention de M le Commissaire enquêteur  
Date: 21.04.2021 14:55  
De: "Claude REMY" <[cr.remy@wanadoo.fr](mailto:cr.remy@wanadoo.fr)>  
À: [enquete.publique@lagrave-lameije.fr](mailto:enquete.publique@lagrave-lameije.fr)  
Répondre à: <[cr.remy@wanadoo.fr](mailto:cr.remy@wanadoo.fr)>

Enquête publique pour le plan local d'Urbanisme. A l'attention de M le Commissaire enquêteur.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous venons d'apprendre la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de la Grave soumise à enquête publique jusqu'au 22 avril

2021.

Nous avons l'honneur de de porter l'avis de notre association ARNICA MONTANA, ( association agréée protection de l'environnement dans le cadre départemental par arrêté préfectoral) à cette révision du PLU (ci-dessous et en pièce jointe).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président d'ARNICA MONTANA

Claude REMY

04 92 20 38 602

----- Courriel original -----

Objet: Enquête publique pour la modification du PLU de La Grave - A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Date: 21.04.2021 14:58

De: David DOUCENDE <[fede.peche05@orange.fr](mailto:fede.peche05@orange.fr)>

À: [enquete.publique@lagrave-lameije.fr](mailto:enquete.publique@lagrave-lameije.fr)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Une enquête publique a été ouverte pour une demande de modification du Plan Local d'Urbanisme sur la commune de LA GRAVE. Cette modification vise notamment à modifier les conditions d'aménagement en zone naturelle selon des dispositions rendues permises par la Loi MONTAGNE.

La Fédération de Pêche des Hautes-Alpes a bien pris acte de la volonté affichée de la commune de poursuivre l'aménagement et l'anthropisation des milieux naturels et des paysages de nos montagnes. Nous constatons aussi la volonté de poursuivre le développement de la petite hydroélectricité sur la commune - déjà équipée pourtant de 3 aménagements structurants sur la Romanche et le torrent du Maurian - et qui génèrent localement des impacts environnementaux et paysagers très forts.

La Fédération de Pêche des Hautes-Alpes, rappelle avec insistance que :

· Nos cours d'eau sont déjà largement impactés par la présence de plus de 100 000 ouvrages perturbant le fonctionnement naturel de nos rivières.

· Une partie de notre patrimoine piscicole a disparu, tandis qu'une autre est dans une situation particulièrement critique quant à sa pérennité.

· La petite hydroélectricité ne représente qu'une quantité négligeable sinon insignifiante de l'énergie produite et consommée.

· Cette énergie fait l'objet d'un soutien financier public intolérable en raison de son impact.

· L'orientation à la baisse des niveaux d'eau de nos rivières, du fait des changements climatiques, condamne inexorablement le modèle économique de ces ouvrages.

Déjà largement équipés, nos cours d'eau ne peuvent plus accueillir de nouveaux ouvrages. Ces ouvrages ne produisent pas une énergie « verte », mais une énergie qui massacre notre patrimoine commun, fait disparaître progressivement notre biodiversité, réduit notre accès aux berges et aux cours d'eau, absorbe une part importante des subventions publiques.

Je tenais à vous faire connaître l'avis de notre Fédération, et que vous sachiez que nous serons, dans tous les cas, extrêmement vigilants sur les futurs projets d'autorisations qui pourraient être déposés notamment en tête de bassin, sur les rares torrents de haute montagne encore naturels ; à l'instar du collectif haut-alpin de protection des torrents et rivières dont notre association est partie prenante.

[1]

Bernard FANTI  
Président  
[fede.peche05@orange.fr](mailto:fede.peche05@orange.fr) 04 92 53 54 71

Fédération de pêche des Hautes-Alpes pour la Pêche et la Protection  
du Milieu Aquatique 16 Avenue Jean Jaurès, 05000, GAP

[2]

[3]

[4]

peche-hautes-alpes.com [1]

----- Courriel original -----

Objet: Enquête publique pour la modification du PLU de La Grave

Date: 21.04.2021 15:35

De: Michel BAUDRY <[mibaudry@wanadoo.fr](mailto:mibaudry@wanadoo.fr)>

À: <[enquete.publique@lagrave-lameije.fr](mailto:enquete.publique@lagrave-lameije.fr)>

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous avons pris note du projet mis à l'enquête pour une demande de modification du Plan Local d'Urbanisme sur la commune de La Grave visant les dispositions de la loi Montagne.

La petite hydroélectricité se développe de manière exponentielle en haute montagne, avec le plus souvent des impacts forts sur l'environnement et les usages de l'eau. C'est particulièrement le cas sur la commune de La Grave.

Avec ces multiples impacts négatifs la petite hydroélectricité n'est pas une énergie durable ni « verte » et ne se développe que grâce à des avantages financiers importants dont le coût est répercuté sur l'ensemble des citoyens. Elle ne représente que 0,02% pour plus de 1250 ouvrages destructeurs de rivières !

Nous resterons donc extrêmement vigilants sur les dossiers d'autorisations de nouveaux ouvrages qui pourraient être instruits notamment sur la Romanche où des activités socio-économiques liées à la navigation sont importantes. Nous rappelons la demande du collectif haut-alpin de protection des torrents et rivières, dont notre

association est adhérente, d'un moratoire au niveau départemental sur tous les projets hydroélectriques.

Michel BAUDRY

Président du Comité départemental de canoë kayak des Hautes-Alpes

----- Courriel original -----

Objet: Enquête Publique PLU

Date: 22.04.2021 11:57

De: Louise LAPIERRE <[givord.louise@orange.fr](mailto:givord.louise@orange.fr)>

À: [enquete.publique@lagrave-lameije.fr](mailto:enquete.publique@lagrave-lameije.fr)

Ce message s'adresse à l'enquête publique portant sur le PLU de La Grave, qui prend fin ce jour, le 22/04/21.

L'Environnement Naturel et Bâti de La Grave est remarquable sur le plan esthétique. Il est particulièrement apprécié non seulement par les habitants permanents mais aussi par les résidents secondaires lesquels ont choisi le village pour cette esthétique. De surcroît il est recherché par les touristes qui apportent une manne financière des plus importantes à la commune.

Par conséquent je m'oppose formellement aux modifications que l'on voudrait apporter au PLU, qui font l'objet de cette enquête.

Si cela était accepté, la protection de l'ENVIRONNEMENT EN GENERAL ne serait plus protégée.

De même que l'a écrit Madame la Préfète, je désire supprimer la phrase: « même s'ils ne respectent pas le corps des règles de la zone concernée ».

Et ainsi que l'a écrit la MRAe "la qualité de présentation restituant l'évaluation environnementale...il vise à permettre d'améliorer sa conception ainsi que l'information du public etc. », tous les éléments de description demandés doivent être conservés.

Enfin, je noterai un exemple d'un d'autre ordre, mais non négligeable, la protection des maisons situées en bordure du passage des conduites forcées: Cas du projet de microcentrale-hydroélectrique du Maurian Bas.

Louise Givord-Lapierre.

Le Four Banal-Les Terrasses- 05320 La Grave

3 Rue Bosquet-75007 Paris

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Nous aimerions par la présente compléter l'avis de M. Bernade, notre délégué départemental, par les considérations suivantes :

- d'un point de vue général, s'il est communément admis que la production d'énergie renouvelable est bien meilleure que celle dépendant des ressources fossiles, l'enjeu principal est dans la recherche des économies d'énergie plus que dans la multiplication des sources de production, fussent elles renouvelables ;

- la vallée est déjà très fortement équipée (barrage du Chambon, ...) ; la notion d'utilité publique défendue dans le dossier réside dans le fait que la production sera réinjectée dans le réseau public alors que ce ne pourra être que pour des productions marginales au vu des équipements de très grande capacité existant sur le bassin de la Romanche ;

- par ailleurs, la quasi totalité des rivières de montagne françaises sont artificialisée pour une raison ou une autre, très souvent pour produire de l'énergie. Ces quelques % de rivières vierges d'équipement doivent le rester. Ainsi, le Schéma interregional du massif des Alpes indique dans son chapitre I intitulé « GARANTIR DANS LA DURÉE LA DIVERSITÉ ET L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES » au paragraphe C « ÉCONOMISER ET PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU » :

« L'eau n'est pas simplement une ressource pour les habitants et les activités. Elle contribue également à la qualité des paysages, des milieux naturels et de la biodiversité : en particulier, en zone de montagne via les réservoirs biologiques dans les têtes de bassins versants et les milieux aquatiques associés (zones humides notamment). C'est une dimension incontournable dans les politiques de gestion à l'échelle du massif et des bassins versants. Le Massif doit donc œuvrer à la sauvegarde des derniers espaces naturels d'eaux « vivantes », veiller au principe de non dégradation des masses d'eau exigé par la Directive-Cadre sur l'eau, soutenir les actions de qualification environnementale et paysagère des rivières aménagées au-delà du raisonnable, défigurées et polluées, inciter à une gestion raisonnée de la ressource en eau, lutter contre l'artificialisation des cours d'eau et préserver leurs fonctionnalités écologiques. »

De ce fait, cette modification du PLU ouvrant droit à installation d'aménagements hydroélectriques sur l'ensemble des espaces naturels de la commune sous la simple condition que le courant produit soit réinjecté dans le réseau public ne saurait être regardé comme d'intérêt général au regard des enjeux de préservation des derniers cours d'eau non aménagés des montagnes françaises. Cette mesure nous paraît donc comme beaucoup trop générale pour recueillir notre assentiment.

Avec nos sincères salutations,

Vincent Neirinck  
Membre du Comité de Massif des Alpes

mountain wilderness france  
5 place Bir Hakeim - 38000 Grenoble  
04 76 01 89 08 / 06 72 67 59 50 - [www.mountainwilderness.fr](http://www.mountainwilderness.fr) [1]  
Accéder aux coordonnées et aux missions des salariés [2] Les montagnes ont besoin de vous : rejoignez-nous ! [3]